

FEUX DE FORÊT : LA VILLE DE HEARST A UN PLAN ?

PAGE 3



NOUVELLE CENTRALE NUCLÉAIRE EN ONTARIO

PAGE 2



PAS DE FINANCEMENT DE L'ONTARIO POUR L'UdeS

PAGE 5



Building Ontario
Bâtir l'Ontario

Ontario

LES JACKS SE PRÉPARENT POUR LA NOUVELLE SAISON

PAGE 15



EN INVENTAIRE!

Mustang GT
Premium 2023

PAIEMENTS AUX 2 SEMAINES POUR 84 MOIS À 3,49 % INTÉRÊT

ACHETEZ-LA
POUR SEULEMENT

412 \$ + HST



Hearst 705 362-4011
Kapusking 705 335-8553
[LECOURSMOTORSALES.CA]

UNIT #23-65

Ontario en bref : pêche, entente syndicale, usine et meurtre résolu

Par Steve Mc Innis

Dans le cadre des célébrations de la fête du Canada, le gouvernement de l'Ontario offre aux familles d'aller pêcher gratuitement jusqu'à dimanche prochain, le 9 juillet.

« Pour aider les familles à célébrer la fête du Canada, nous rendons plus facile de se lancer sur l'eau et de profiter des possibilités de pêche de calibre mondial de l'Ontario, » a dit Graydon Smith,

ministre des Richesses naturelles et des Forêts. « La pêche est un moyen agréable et abordable de vivre des moments de qualité en famille tout en communiant avec la nature. »

Même si la pêche ne nécessite pas de permis, les sportifs devront avoir une pièce d'identité émise par le gouvernement provincial ou fédéral avec votre nom et date de naissance.



Photo : Facebook Richesses naturelles et Forêts de l'Ontario

Meurtre résolu

La Police provinciale de l'Ontario a résolu une affaire de meurtre datant de près de 50 ans. Rodney Nichols, âgé de 81 ans, a été arrêté et fait l'objet d'une demande d'extradition.

Le détective Daniel Nadeau a confirmé que la victime, jusqu'alors connue comme étant « la Dame de la Rivière Nation », était bel et bien Jewell Parchman Langford, âgée de 48 ans au moment de son décès, en 1975.



Hydro One

Hydro One a conclu des ententes de principe portant sur deux conventions collectives avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique, qui représente les travailleurs de première ligne de l'entreprise.

Les détails au sujet des ententes n'étaient pas disponibles dans l'immédiat. Le service public d'électricité affirme que l'accord principal couvre le personnel de

première ligne, tandis que la convention collective des activités de service à la clientèle inclut le personnel dans des rôles en contact avec la clientèle. Les employés syndiqués voteront sur les ententes de principe d'ici la fin juillet.

Usine de batteries

Le premier ministre, Doug Ford, a annoncé que le fabricant Mitsui High-tec investit plus de 100 millions \$ pour étendre ses activités de fabrication de l'usine de Brantford. Cette usine produira un composant nécessaire aux véhicules électriques. Le premier ministre Ford a indiqué que la province injecte 3,1 millions de dollars pour l'expansion.

Il a fait savoir que l'entreprise ouvrira une nouvelle usine et créera plus de 100 emplois. La province affirme que Mitsui High-tec est la seule entreprise au Canada qui crée des pièces de base de moteur pour les véhicules électriques et hybrides.



Photo : ontario.ca

Une nouvelle centrale électrique nucléaire dans les plans de Ford

Par Steve Mc Innis

L'Ontario lance la première étape dans le but de construire une nouvelle centrale nucléaire à grande échelle, une première en plus de 30 ans. Ce projet est nécessaire selon le gouvernement Ford afin de répondre à ladite demande croissante d'électricité aux quatre coins de la province.

Hier, le ministre de l'Énergie, Todd Smith, a annoncé que le gouvernement voulait doter la province d'une nouvelle centrale nucléaire pour produire jusqu'à

4800 mégawatts, assez pour alimenter 4,8 millions de foyers. Cette nouvelle centrale devrait être construite sur le site de la centrale actuelle de Bruce Power, sur les bords du lac Huron, à Tiverton.

Selon le communiqué du gouvernement, ce projet fait partie des tentatives de l'Ontario de répondre à la demande croissante d'électricité avec des sources « sans émissions », bien qu'à court et à moyen terme, la province compte également sur davantage

de production d'électricité par les centrales au gaz naturel.

Un rapport publié à la fin de l'année dernière par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité a révélé que la province pourrait éliminer complètement le gaz naturel de sa production électrique d'ici 2050, en commençant par un moratoire en 2027.

Les dépenses en capitaux liées à ce projet sont d'environ 400 milliards de dollars. Le gouvernement a lancé des consultations sur cette idée et le ministre Smith dit avoir entendu beaucoup de soutien pour une nouvelle centrale nucléaire.

Opposition

Plusieurs regroupements environnementalistes et antinucléaires s'opposent déjà à ce projet puisque les déchets radioactifs générés par une telle centrale sont très dangereux. Lors de la conférence d'hier, aucun détail n'a été offert

sur l'entreposage de ces déchets radioactifs.

Selon les études scientifiques, toutes les installations nucléaires rejettent de la radioactivité dans l'environnement contaminant les fleuves, les océans, les nappes phréatiques et l'air. Une centrale nucléaire peut produire 100 tonnes de déchets de haute activité par année.

Les déchets doivent être stockés pendant des milliers d'années. Les 1 000 premières années seraient les plus dangereuses.



GENERAC®
AUTHORIZED DEALER
SALES | SERVICE | INSTALLATION

Stéphane NÉRON
Electrical contractor
705 362-4014
ElectricalPowerSolutions@outlook.com
RESIDENTIAL | COMMERCIAL | INDUSTRIAL

Sommes-nous prêts à intervenir en cas d'une urgence due aux feux de forêt?

Par Anouck Guay

Avant même l'arrivée du printemps, les météorologues s'inquiétaient du manque de précipitations et des températures élevées, un cocktail idéal pour les feux de forêt.

Depuis plus d'un mois, la région est sous une interdiction de faire des feux en plein air, les conditions météorologiques actuelles étant propices aux feux de forêt. Certaines villes canadiennes ont récemment déclaré l'état d'urgence et plusieurs citoyens ont été évacués, contraints à quitter leur demeure par mesure de sécurité. Si les feux de forêt deviennent dangereux chez nous, sommes-nous prêts à intervenir de façon efficace et rapide?

Jean-Michel Chabot est le coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Hearst. Il explique qu'il y a bel et bien un plan mis en place si les feux deviennent une menace pour la communauté.

« Les feux de forêt sont considérés l'un de nos plus gros risques à Hearst. Dans notre plan d'urgence, il y a une grille d'analyse des risques et le feu de forêt est l'un



des tops. Il y a une procédure en place, on fait des rencontres chaque année pour revoir le plan et faire certain que tout est à jour », explique M. Chabot.

En plus de ces réunions pour la révision du plan d'urgence, d'autres s'ajoutent pendant la saison des feux de forêt. Des rencontres hebdomadaires sont tenues, pour demeurer à l'affût de tout changement à la situation actuelle.

Les personnes vulnérables sont les premières à être assistées dans ce genre de cas. La Ville de Hearst travaille avec chaque organisme, tels que Vieillir chez soi et le Foyer des Pionniers afin de les appuyer dans une circonstance où il faudrait déplacer les personnes.

Si la Ville déclare l'état d'urgence,

plein d'autres organismes peuvent venir en aide pour assurer le bon déroulement des procédures. « Le plan d'urgence a un comité de planification d'urgence », explique Jean-Michel Chabot. Le comité est constitué de représentants des organismes de la région, notamment la Croix-Rouge canadienne, le Bureau de santé Porcupine, la Police provinciale de l'Ontario (PPO), etc.

S'il y avait un feu de forêt potentiellement dangereux dans la région, une réunion serait tenue avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MNRF). D'ailleurs, un représentant du MNRF siège au comité de planification d'urgence de la Ville de Hearst. Avec les observations du MNRF, le comité déterminerait en

groupe si l'état d'urgence est nécessaire ou non.

Personne ne sera oublié s'il y a une urgence et que nous devons quitter la région. La population sera avisée et plusieurs moyens seront utilisés pour rejoindre toutes et tous. « Nous allons utiliser le plus de moyens possible », rassure le coordonnateur. Il énumère la radio, les médias sociaux ainsi que le poste communautaire 6. On peut même aller jusqu'à demander l'aide de la PPO et faire du porte-à-porte. Des directives claires seront données, par exemple se rejoindre à un endroit particulier, à une heure précise, etc.

M. Chabot ne se sent pas préoccupé pour l'instant à propos des feux de forêt dans la région, mis à part la fumée. « C'est sûr que ça évolue tous les jours et je ne veux pas faire de fausses promesses, c'est le ministère des Richesses naturelles qui va le déterminer, versus ce que moi je pense, mais je pense que comme c'est là, pour l'instant, il n'y a rien d'urgent », dit-il pour conclure.

Une piétonnière de 33 ans est décédée à la suite d'un accident impliquant un véhicule

Par Steve Mc Innis

Au lendemain de la fête du Canada, trois piétons et un véhicule ont été impliqués dans un accident causant la mort d'une femme de 33 ans, sur la route 581, à l'entrée du camping Twin Lakes à Moonbeam. Les deux autres personnes qui marchaient ont été transférées à l'hôpital pour y soigner des blessures.

Dans un communiqué de presse de la Police provinciale de l'Ontario, il est indiqué que leurs agents, les services ambulanciers de Timmins et le service des incendies de Moonbeam ont été dépêchés sur les lieux de la collision survenue entre une voiture et trois piétons peu après 1 h 45 le 2 juillet.

Il est également indiqué que les

piétons sont tous de Kapuskasing. Une femme âgée de 33 ans a succombé à ses blessures et les deux autres personnes, respectivement âgées de 28 et de 33 ans, ont subi des blessures et ont été transportées à l'hôpital. Leur vie n'est pas en danger.

Des experts en reconstruction des collisions et l'unité d'enquête

technique des accidents de la circulation de la PPO participent à l'enquête toujours en cours. Le bureau du coroner en chef du Service de médecine légale de l'Ontario assiste également les enquêteurs. Une autopsie sera pratiquée à une date ultérieure.

L'Ontario impose une limite aux augmentations de loyer

Par Steve Mc Innis

Le gouvernement de l'Ontario renforce les mesures de protection pour les locataires en maintenant le taux légal d'augmentation de loyer. En 2024, l'augmentation ne pourra accéder 2,5 %, bien au-dessous du taux moyen d'inflation qui se situe à 5,9 %.

Le taux légal est le taux d'augmentation maximale qu'un locateur peut appliquer au loyer de la plupart des locataires pour l'année sans l'approbation de la Commission de la location immobilière. Il est basé sur l'indice des prix à la consommation pour

l'Ontario, qui est une mesure de l'inflation calculée par Statistique Canada à l'aide de données reflétant la situation économique au cours de la dernière année.

En vertu de la Loi sur la location à usage d'habitation, ce taux est plafonné à 2,5 % pour aider

à protéger les locataires des hausses de taux d'intérêt qui se traduiraient par des loyers plus élevés. Sans ce plafond, les récents taux d'inflation auraient entraîné une hausse de 5,9 % pour la prochaine année.

**Une carte-cadeau pour le
RADIO
BINGO
pourrait faire la journée
de n'importe qui!**



Les cartes doivent être échangées uniquement aux bureaux des Médias de l'épinière noire au 1004 rue Prince

OPINION – Le français : un défi dans les écoles francophones

L'école est un milieu de vie qui permet de se découvrir, s'épanouir et s'affirmer comme personne. Elle joue un rôle clé dans la construction identitaire des élèves, les années passées à l'école secondaire sont en particulier cruciales. Celles-ci leur permettent de confirmer leur appartenance à la communauté franco-ontarienne.

Cependant, ceci n'est pas possible quand nous remarquons que la jeunesse en générale attribue très peu d'importance à sa francophonie et à sa culture. De tels défis ne datent pas d'hier, ils préoccupent notre communauté depuis longtemps.

Le déclin du français parlé dans les écoles de langue française est un enjeu qui menace le bien-être et la pérennité de la communauté franco-ontarienne. Ce déclin est attribuable à plusieurs choses : un manque de fierté chez les jeunes, le manque de sentiment d'appartenance, une insécurité linguistique ou même certains enjeux régionaux.

Le problème se manifeste dans les écoles partout en province. Les stéréotypes envers les francophones existent depuis des décennies, mais empirent de nos jours.

Insécurité linguistiques

On témoigne que des élèves francophones se font agacer pour leurs accents « trop français », mettant en évidence les préjugés que plusieurs jeunes portent contre la langue et la culture francophone.

Ils passent des commentaires défavorables contre la langue française, montrant à quel point ils se dissocient et manquent d'un sentiment d'appartenance à la communauté francophone. Quand les jeunes attribuent peu d'importance à leur francophonie, ça présente un problème à plus grande échelle pour la communauté franco-ontarienne dans son entièreté. Une langue qui n'a pas de vie chez les jeunes n'a pas d'ancrage et ne sera donc pas durable.

Pour tenter de remédier à cette situation, certaines écoles limitent les apprentissages en français afin d'éviter de telles insécurité linguistiques, permettant aux jeunes de s'exprimer dans la langue de leur choix, alors qu'ils fréquentent une école francophone. Cela fait en sorte que les écoles de langue française deviennent tranquillement des écoles bilingues, ou bien majoritairement anglophones.

Des écoles francophones en anglais

Certains enseignants choisissent de distribuer des ressources, des devoirs ou même faire des leçons en anglais. Au lieu de traduire un texte en français et devoir l'expliquer à maintes reprises pour que l'élève comprenne, certains enseignants préfèrent passer de la matière en anglais. Ceci cause un grand défi dans les écoles francophones, parce qu'on encourage les élèves à ne pas s'améliorer en français, à ne pas pratiquer, à ne pas comprendre l'importance d'une éducation en français.

Les élèves ne pourront jamais apprendre le français si on accommode la population d'étudiants qui sont dans les écoles françaises, mais ne comprennent pas aussi bien le français.

Il faut également normaliser les accents francophones en encourageant les élèves à parler le français malgré leur accent. Après tout, on nous le chante depuis notre enfance, comme nous le dit le *Notre Place* par Paul Demers : il faut « mettre les accents là où il le faut » !

Dans plusieurs écoles, les rappels aux élèves de parler en français sont raréfiés. Ainsi, les élèves ne voient pas l'importance de parler en français, car souvent on finit par leur parler en anglais, afin de les accommoder.

Perte du français

Les élèves, malgré le fait qu'ils sont inscrits à des écoles de langue française,

perdent leur français. Dans quelques écoles, on remarque que les profs parlent en anglais avec les élèves, dans les corridors et les salles de classe, manquant le vouloir de continuellement devoir rappeler aux élèves de parler en français.

Parfois, dans le cadre de certains cours, la musique, des films et vidéos sont joués en anglais. Pourtant, de simples gestes comme jouer de la musique en français lors d'événements, de danses scolaires, dans le gymnase ou bien simplement parler à ses élèves en français en tout temps, encouragent les élèves d'accorder un sens d'appartenance à leur langue. Si les élèves ne sont jamais exposés aux aspects culturels de leur langue, comme la musique, c'est certain qu'ils vont continuer à penser que le français n'est pas « cool ». Il faut pouvoir montrer aux élèves que le français c'est plus que juste une langue parlée à l'école, mais qu'au fait, c'est une culture, une langue essentielle en Ontario.

Le manque d'utilisation de français n'a pas simplement lieu dans les salles de classes, mais aussi à l'extérieur de l'école. L'apprentissage débute à la maison. Si les élèves n'ont jamais été exposés à des apprentissages et des aspects culturels à la maison, ils auront de la misère d'avoir un sentiment d'appartenance lorsque le français n'est que parlé à l'école.

« Arrêter d'avoir peur »

D'ailleurs, il faut reprendre le contrôle des écoles françaises et arrêter d'avoir peur d'encourager l'utilisation du français. Il ne faut pas accommoder les anglophones au détriment des élèves francophones. Il faudrait faire des suivis dans les écoles afin d'assurer que l'enseignement et les devoirs soient toujours livrés en français.

Pour préserver notre identité franco-ontarienne, son existence doit se faire semer dans les écoles. Mais comment faire? Il faut encourager l'utilisation du français, commençant à la maison dès un jeune âge et continuant même au-delà du secondaire.

Il faut montrer l'importance du français; démontrer que notre langue est belle et unique. Il faut renforcer la notion que notre langue nous ouvre des portes et qu'il est important de l'implémenter dans son quotidien.

Il faut montrer que ça fait partie de son identité comme individu. Tout ça pour faire en sorte que les écoles francophones de la province redeviennent des pierres angulaires de la francophonie, afin qu'elles habilitent la construction identitaire, fassent naître le sentiment d'appartenance et aient la fierté.

L'état du français dans les écoles de langue française en Ontario est redoutable et franchement critique. Il est impératif qu'on amorce une réforme dans nos écoles, pour assurer la pérennité de la langue française. Si on laisse la situation tranquille et qu'on ne fait rien, on va perdre toute une génération de francophones. Il faut alors encourager les jeunes, assurer que la fierté francophone soit transmise, qu'un sentiment d'appartenance à la communauté soit attribué et que même en contexte minoritaire, les francophones soient représentés et entendus.

**Ce texte représente les opinions et les perspectives
d'Addison Bond et Émilie Denis-Plante,
deux élèves du secondaire**

réseau@presse
médias professionnels de l'info locale

FIER MEMBRE



Équipe

Steve Mc Innis
Directeur général et éditeur
smcinnis@hearstmedias.ca
Sylvie Turgeon
Adjointe à la direction
adjdirection@hearstmedias.ca
Maël Bisson
Pierre Floréa
Renée-Pier Fontaine
Journalistes
Maurice Lepage
Graphiste
pub@hearstmedias.ca
Karine Vallée
Réception et distribution
info@hearstmedias.ca

Anouck Guay
Webmestre
web@hearstmedias.ca
Guy Morin
Collaborateur
Manon Longval
Ventes
vente@hearstmedias.ca
Claire Forcier
Révisseuse bénévole
Claudine Locqueville
Jocelyne Hébert
Agathe Camiré
Chroniqueuses
Serge Morissette
Chroniqueur
Sites Web
lejournallenord.com

Journal électronique
lejournallenord.com (imprimée)
Facebook
fb.com/lejournallenord
Fondation
Donation-Frémont
613 241-1017
Canadian Media Circulation
Audit
circulationaudit.ca
416 923-3567
Lignes agates marketing
anne@lignesagates.com
866 411-7487
Journal Le Nord
1004, rue Prince, C.P. 2648
Hearst (ON) PoL 1No
705 372-1011

Notre journal rectifiera toute erreur de sa part qui lui est signalée dans les 48 heures suivant la publication. La responsabilité de notre journal se limite, dans tous les cas, à l'espace occupé par l'erreur, pourvu que l'annonce en question nous soit parvenue avant l'heure de tombée. Il est interdit de reproduire le contenu de ce journal sans l'autorisation écrite et expresse de la direction. Nous reconnaissons l'aide financière du Gouvernement du Canada, par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques pour nos activités d'édition.

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des fautes dans plusieurs des publicités du journal. Nombreuses sont celles qui nous arrivent déjà toutes prêtes et il nous est donc impossible de changer quoi que ce soit dans ces textes.

ISSN 1199-0805



Température : de nouveaux records, mais pas encore de point de bascule

Par Agence Science-presse

Avec le record de température terrestre battu le 3 juillet, puis à nouveau le 4 juillet, et avec les records de juin, il est tentant de croire que nous avons dépassé un de ces « points de non-retour » ou « points de bascule » dont parlent les experts depuis longtemps. Pas si vite, rétorquent ces mêmes experts : la situation est déjà suffisamment inquiétante comme ça.

Plus tôt cette semaine, les médias d'un peu partout rapportaient un nouveau record, et non le moindre : la journée de lundi, 3 juillet, avait été la plus chaude jamais mesurée au niveau mondial. Non pas une nouvelle année qui bat les précédentes ou un mois de juin plus chaud que les mois de juin d'avant : lorsqu'on fait la moyenne des températures de la journée du 3 juillet à la grandeur de la planète, on arrive à 17,01 degrés Celsius, un chiffre jamais atteint jusqu'ici — et c'est la première fois qu'on dépasse la barre symbolique des 17 degrés, selon le projet Climate Reanalyzer, de l'Université du Maine, attaché à l'agence américaine des océans et de l'atmosphère (NOAA).

Et le record a été battu dès le lendemain, avec 17,18 degrés.

L'autre record journalier avait été établi le 24 juillet 2022, avec 16,92 degrés. Bien que des données ainsi compilées à l'échelle mondiale ne remontent qu'à 1979, les experts s'entendent pour dire ces dernières années que les seuils que l'on atteint sont du jamais vu en plus de 100 000 ans.

Or, il existe depuis une quinzaine d'années, dans les sciences de l'environnement, un concept dit des « points de bascule » (en anglais, *tipping points*). C'est un emprunt à un concept de la physique, une discipline où on a constaté il y a longtemps que, quelle que soit la substance ou la condition dont on parle, elle a ses limites : si on dépasse un certain seuil, elle se transforme irrémédiablement et il n'y a pas de retour en arrière.

Avec le temps, les experts ont identifié plusieurs points de bascule liés à notre planète, chacun propre à son « système » : le niveau de CO₂ dans l'air, la fonte des glaces de l'Arctique, le déclin de la forêt amazonienne, le niveau d'acidification des océans, le cycle de l'azote et du phosphore dans les sols, etc. Autrement dit, il n'y a pas « un » point de bascule lié à

l'ensemble de la planète, mais plusieurs.

Toutefois, la température est un facteur déterminant de ces points de bascule, et c'est la raison pour laquelle le seuil symbolique dépassé cette semaine a relancé les spéculations.

La réponse courte, a répondu à cela le climatologue Michael Mann, c'est qu'il n'y a pas de « points de bascule » à proprement parler qui ont été identifiés cette semaine, juste parce qu'on avait dépassé un seuil de température symbolique. « Niveaux de danger ? Oui. Points de bascule ? Non. Le déclin des glaces de l'Arctique et les événements météorologiques extrêmes ne présentent pas de comportement typique d'un basculement. Ils empirent régulièrement avec le réchauffement. La réalité est déjà assez grave comme ça. »

Cela dit, on n'a pas fini d'entendre parler de records cette année.

• Déjà, le début de juin avait été plus chaud que tous les mois de juin précédents depuis que de telles données sont ramassées, battant entre autres des records en Asie et en Europe (la question des points de bascule avait aussi été posée en juin).

• Le groupe européen Copernicus a publié lundi que le mois de juin en entier, à l'échelle mondiale, avait été de 1,46 degré Celsius au-dessus de la moyenne des températures préindustrielles.

• Les 3 et 4 juillet, des records locaux ont été dépassés au Québec, dans le Nord-Ouest canadien, au Pérou, et dans différentes régions des États-Unis.

• La Chine a connu dans sa capitale, Beijing, neuf journées consécutives de plus de 35 degrés, à la fin de juin.

• La température à la surface de l'Atlantique Nord a atteint des sommets en juin.

• Et le phénomène météorologique El Niño, attendu pour la fin de l'année, est connu pour donner un coup de pouce à la hausse aux températures globales.

Bref, l'année 2023 a toutes les chances de devenir la plus chaude, commentent cette semaine plusieurs scientifiques. « Le réchauffement climatique nous mène dans un monde » différent de celui que nous avons connu, écrit par exemple le physicien Robert Rohde, scientifique en chef du groupe californien d'analyse des données Berkeley Earth.

L'Ontario refuse de financer l'Université de Sudbury

Par Julien Cayouette - IJL - Réseau.Presse - Le Voyageur

Même s'il est surpris de la décision du gouvernement de ne pas financer l'Université de Sudbury (UdeS), le recteur Serge Miville ne baisse pas les bras. Pour lui, il s'agit simplement de la fin du premier chapitre.

N'empêche, sa première réaction en est une de surprise. Il a appris la nouvelle « un tout petit peu » avant que la lettre du sous-ministre adjoint, Denys Giguère, ne soit partagée avec les médias.

M. Miville souligne que les discussions avec le ministère des Collèges et Universités au cours des six derniers mois — depuis qu'ils ont le plan d'affaires entre les mains — étaient positives. « On a eu des retours élogieux sur la rigueur, sur la profondeur, jamais on ne nous a parlé de ce qui est écrit dans le communiqué », révèle-t-il. Dans sa lettre, le ministère affirme refuser parce que la proposition « ne correspond pas à la demande actuelle et aux tendances relatives aux inscriptions, ni à la capacité actuelle des établissements postsecondaires existants à offrir une programmation en langue française dans le Grand Sudbury et aux quatre coins de l'Ontario ».

« On n'a pas fourni de rétroaction



Photo : Julien Cayouette

là-dessus. On ne nous a pas communiqué ces inquiétudes-là, donc c'est pour ça que c'est très surprenant », dit le recteur.

Sans donner de détails, le ministère dit avoir pris en compte les données du marché du travail, la montée des inscriptions dans des programmes de sciences, la collaboration dans des programmes axés sur le marché, la proposition de l'UdeS dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde et l'examen effectué par la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP).

Pourtant, les deux parties ont travaillé à partir des mêmes données, dit M. Miville. « On a taillé une offre qui est en fonction d'un marché qui est très distinct,

qui est le marché de langue française, et qui répondait aux besoins de la main-d'œuvre, à la suite de nos consultations et aux données qui sont disponibles publiquement. » Il s'explique mal pourquoi leurs conclusions sont donc si différentes.

Ils ont pourtant bel et bien créé des programmes qui ne sont pas ou plus offerts en ce moment et qui répondent à une demande du marché du travail. « On peut faire l'analyse de ce qu'ils cherchent à avoir et ensuite on doit regarder par rapport à l'offre actuelle, la réalité de l'écosystème et voir ce que l'on peut faire avec ça. »

Été de réflexion

Le recteur ne croit pas que la porte est totalement fermée, malgré la décision. À travers les conversations qu'il a pu avoir avant l'annonce, il sent qu'il y a une

ouverture à la poursuite du dialogue. « Pour nous aujourd'hui, c'est très clair, le dossier n'est pas clos. Pour moi, ça clôt un chapitre, et on en ouvre un autre et on ne lâche absolument pas. »

La première étape pour l'équipe de l'Université de Sudbury sera d'évaluer, d'analyser la décision et de discuter avec leurs partenaires — comme l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario qui l'appuie. « Les données nous montrent qu'il y a un intérêt, un marché et un besoin », insiste M. Miville. Il nuance en rappelant qu'un établissement dans le Moyen-Nord desservant une population minoritaire ne joue pas dans la même ligue qu'un établissement « de grande envergure dans un grand centre dans le sud de la province. » « Nous sommes d'accord avec une chose, c'est quand ils disent que les établissements actuels ne sont pas en mesure d'offrir ce qui est réellement nécessaire dans le milieu. C'est pour ça que l'Université de Sudbury c'est un bloc dans l'édifice, dans un réseau à l'échelle provinciale qui permet de répondre aux besoins des francophones de l'ensemble de la province », conclut-il.



Quatorzième chronique de 14

Lecours Lumber

Par Agathe Camiré

Lecours Lumber est aujourd'hui la plus grande scierie indépendante en Ontario. L'entreprise est un joueur important dans le domaine de l'industrie forestière dans la province et un employeur majeur pour la communauté de

Hearst.

C'est en 1939 que démarre véritablement l'histoire de Lecours Lumber. Mon grand-père, Arthur Lecours, acquiert alors de la Couronne une concession de deux milles carrés dans le canton de Stoddart, à vingt-cinq kilomètres (15,5 milles) à l'ouest de Hearst. Il y construit, à Carey Lake, son premier moulin de bois de sciage, qui brûle au début de juin 1942. Il en construit un nouveau au même endroit, la même année, et y ajoute une usine de rabotage. L'entreprise se nomme alors Arthur Lecours Co.

Se remettant difficilement du décès accidentel de son fils aîné, Adrien, survenu le 12 mars 1943 sur le chantier, Arthur quitte cet endroit qui lui rappelle trop de mauvais souvenirs. En août 1943, il achète des droits de coupe à Calstock, de la compagnie Arrow Timber, alors propriété américaine. Il commence immédiatement à y faire chantier et construit, dès septembre, une scierie sur les rives du lac Constance. Il vend son moulin de Carey Lake à Ernest Gosselin. Calstock comprend aujourd'hui la réserve de la Première Nation du lac Constance, fondée en 1945 par le gouvernement fédéral. Alors qu'environ 820 personnes y vivent actuellement, personne n'y habitait à l'époque. Après l'établissement de la réserve, la scierie se retrouve désormais sur le territoire de la Première Nation. Une entente est donc signée entre la Couronne fédérale, au nom de la Première Nation du lac Constance, et Arthur Lecours Co., afin de permettre à l'entreprise de poursuivre ses activités.

Dès que ses fils atteignent l'âge de travailler ou terminent leurs études, Arthur les associe à la compagnie. Il change le nom pour A. Lecours and Sons Co. Ltd. François s'occupe surtout du bon fonctionnement de l'entreprise et Clément gère la compagnie avec son père. Au fil des ans, Maurice, Clément, Paul, François, Jules et Charles ont fait partie de A. Lecours and Sons, certains pour une durée plus courte que d'autres. Arthur fait construire des camps pour loger les travailleurs et une *cookerie* où ils prennent leurs repas. À la fin des années 1940, une quinzaine d'hommes travaillent dix heures par jour, six jours par semaine. Ils gagnent en moyenne un dollar l'heure. Le samedi, à la fin de leur journée de travail, la plupart des hommes retournent dans leur famille à Hearst pour y passer 24 heures. Certains célibataires choisissent de rester au camp.

En 1951, Fred, le frère d'Arthur, construit un moulin non loin de l'entreprise de son frère. Cinq ans plus tard, il vend sa scierie à trois des fils d'Arthur : François, Paul et Jules. Ceux-ci fondent la compagnie

F. P. and J. Lecours Co. Ltd., alors qu'A. Lecours and Sons reste aux mains d'Arthur et de son fils Clément. En 1960, par mesure d'efficacité, François, Paul et Jules déménagent leurs installations à côté de la scierie d'A. Lecours and Sons afin de scier le bois des deux entreprises. Ce bois est ensuite acheminé dans un wagon tiré par un cheval jusqu'au planeur d'A. Lecours and Sons. Comme ce planeur est désuet, F. P. and J. Lecours décide, en 1963, d'en faire construire un nouveau. Cette même année, Arthur vend ses parts à six de ses fils : François, Paul, Jules, Charles, Benoit et Laurent. Ceux-ci décident alors de fusionner les deux compagnies, qui deviennent Lecours Lumber Co. Ltd. Clément conserve le planeur que la compagnie utilise jusqu'à la construction d'une usine plus sophistiquée. En 1969, des installations modernes sont construites à la suite d'un incendie majeur qui a détruit une partie du moulin, le classeur manuel (*slip*) et l'ébouteuse (*slasher*).

De nombreux changements et bouleversements se produisent au sein de l'entreprise au cours des années qui suivent. Charles quitte l'entreprise en 1968 et achète de la Transcontinental des droits de coupe de neuf milles carrés, ce qui représente un canton (*township*). La même année, lui et Léon fondent la compagnie Deep Forest Products. Charles achète également de son frère Maurice les droits de coupe pour 5 000 cordes de bois à bucher dans le canton de Hanlan. Après quelques années, il transfère ces droits à United Sawmill, aujourd'hui GreenFirst Forest Products. En 1972, c'est au tour de François de partir. Il va, entre autres, travailler pour la compagnie Newaygo, à la construction d'une scierie à Mead, puis pour la Ville de Hearst dans la planification de l'aéroport municipal. Jules décède subitement d'une crise cardiaque en 1982; Laurent meurt tragiquement dans un accident d'hélicoptère en 1988, deux ans après s'être retiré de la compagnie. Paul meurt également en 1988, le 24 septembre, le même jour que son frère Clément. Rollande Marquis, veuve de Jules, et leurs enfants héritent des parts de Jules alors que les enfants de Paul reçoivent celles de leur père. En 2004, Benoit rachète toutes les parts pour devenir l'unique propriétaire de Lecours Lumber, en association avec ses enfants, Roger et Sylvette. En 2018, Sylvette vend la totalité de ses parts à son père et à son frère. L'acquisition de droits de coupe auprès d'autres producteurs forestiers dans les années 1980 et 1990 permet à la compagnie de prendre de l'expansion. En 1982, elle achète la scierie Gosselin Lumber afin d'obtenir les droits de coupe que celle-ci détenait et maintient l'opération pendant encore six mois avant de la fermer définitivement. En 1992, après la fermeture de Levesque Lumber, elle obtient près de la moitié de ses droits de coupe.



Le 21 novembre 2015, le Hearst Forest Management, avec Lecours Lumber, organisait une soirée en l'honneur de Benoit afin de souligner sa contribution exceptionnelle dans le secteur forestier et dans le développement économique de la région. On voit ici Benoit, Simone et Charles lors de cette activité.



Billots sur le lac gelé devant le deuxième moulin construit à Carey Lake en 1942 après que le premier eut brûlé.

Lecours Lumber (suite), Par Agathe Camiré

L'entreprise exploite de nos jours des installations de sciage et de rabotage à la fine pointe de la technologie. Au fil des ans, elle a toujours su faire face à la concurrence et se moderniser. Dans les années 1990, devant un marché difficile, elle considère divers produits spécialisés. Elle opte alors pour le bois classé par contrainte mécanique (MSR — machine stress-rated) et devient ainsi la première au Canada à produire cette qualité de bois en se servant de la technologie par rayons X (XLG- Xray Lumber Grader).

En 2012, les dirigeants de l'entreprise vivent des moments d'inquiétude et de grand stress. Ils songent sérieusement à mettre la clé sous la porte, car ils n'arrivent pas à une entente satisfaisante avec la Première Nation du lac Constance. En octobre, le démantèlement de la scierie est annoncé par le gérant, Jules Fournier. À la suite de pressions de toutes parts et à la demande de Lecours Lumber, le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada nomme finalement un médiateur. En février 2013, les deux parties parviennent à une entente, qui est signée au mois de juin suivant. Le bail, d'une durée de 40 ans, permet à Lecours Lumber de poursuivre ses activités sur le territoire de la Première Nation. Benoit se dit rassuré par cet accord, qui procure la paix d'esprit aux dirigeants actuels et futurs pour une relativement longue période. D'autres ententes parallèles entre la compagnie et la Première Nation offrent des garanties d'emploi aux Autochtones et traitent de questions environnementales.

Au cours des ans, l'entreprise a su apporter des changements majeurs afin de demeurer compétitive. Si ce n'était pas de la pénurie de main-d'œuvre actuelle, elle pourrait produire plus de 100 millions de pieds de bois annuellement. Son bois d'œuvre résineux est expédié par camion ou voie ferroviaire dans diverses provinces canadiennes et aux États-Unis. Elle emploie environ 150 travailleurs durant l'été et près de 210 l'hiver, selon la quantité de bois à couper. Environ 75 % de ceux qui travaillent à la scierie sont des Autochtones de la réserve de la Première Nation du lac Constance.

Lecours Lumber s'assure que ses employés accordent une importance primordiale au respect de l'environnement afin de protéger la faune et la flore. Elle croit aussi fortement au reboisement, car elle souhaite sincèrement que les générations futures puissent bénéficier de cette forêt

boréale comme l'ont fait les générations avant elles.

Lecours Lumber a participé au développement de Hearst Forest Management Inc, un organisme privé qui regroupe d'autres compagnies forestières de Hearst et dont la mission est d'assurer une forêt saine dans la région. Benoit y a occupé divers postes pendant 30 ans, de 1986 à 2016. Il a pris sa retraite après plus de 60 ans de métier dans l'industrie forestière. Il en a vu l'évolution, allant de l'exploitation manuelle au fonctionnement informatisé.

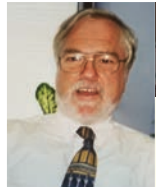
Mon grand-père serait sûrement fier du développement de l'entreprise qu'il a fondée il y a 84 ans et du rôle important qu'elle joue au sein de la communauté de Hearst. Et moi, je suis fière d'être la petite-fille d'Arthur et de Stéphanie, des gens forts et courageux. Ils avaient quitté leur terre natale au Québec en 1927 pour venir s'établir en territoire isolé et inconnu, afin d'assurer un meilleur avenir à leurs enfants. Je crois qu'il serait juste de dire qu'ils ont réussi leur pari.

Le 9 octobre 1990, la Ville de Hearst a nommé un parc, le parc Lecours, en hommage aux trois frères Lecours, Arthur, Alfred et Georges, originaires de Sainte-Justine, qui se sont établis à Hearst dans les années 1920-1930 et qui ont contribué à l'essor de l'industrie forestière de la région. Ce parc, qui borde la rivière Mattawiskwia, se situe non loin de l'Hôpital Notre-Dame et du Foyer des Pionniers. Une plaque bilingue y relate ces faits.



Installations actuelles de Lecours Lumber

Photo : gracieuseté de Maureen Aubertin



Dans le temps comme dans le temps une chronique de Serge Morissette Un voyage à la baie James avec Mgr Hallé — Partie 2

Extraits d'un article publié dans le journal *L'Action catholique* le 24 mars 1922, suite à une présentation de l'abbé J.T. Nadeau — Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Il est à noter que l'abbé J.T. Nadeau n'a pas fait le suivi dans le journal. Il a plutôt donné une conférence à l'Université Laval à Québec dans laquelle il a décrit son aventure. Ce qui suit est un reportage du journal *L'Action catholique*.

Faire un voyage de plus de 1000 milles dans un pays où les moyens de transport sont ce qu'il y a de plus rudimentaire demande généralement plusieurs mois. Et pourtant nous l'avons fait hier soir, en moins de deux heures, en écoutant une intéressante conférence de M. l'abbé Jean-Thomas Nadeau à l'Université Laval, conférence donnée sous les auspices de la Société géographique. Cette conférence fut le récit du voyage que fit le conférencier l'an dernier à la baie James avec Sa Grandeur Mgr Joseph Hallé en tournée pastorale dans cette partie de son immense vicariat apostolique.

Le voyage de Hearst à la baie James se fait en canot par les rivières Pagwa, Kenogami, Anglaise et Albany. Les voyageurs ont aussi parcouru les postes de la baie James depuis Albany jusqu'au cap Henriette-Marie à l'entrée de la baie d'Hudson. M. l'abbé Nadeau nous dit d'abord comment on voyage dans cette région qui, disons-le tout de suite, est très fertile. Les missionnaires oblats ont depuis longtemps fait la preuve que la culture est possible. Ils ont, à Albany, une ferme qui donne de bons résultats. Malheureusement, ils ont encore été incapables de décider les gens des Premières Nations à faire de la culture.

Les principaux postes de mission visités au cours de ce voyage furent ceux d'Albany, Mammattawa et Attawapiscat. Le territoire de l'Ontario Nord est une immense plaine couverte d'épaisses forêts habitées par un nombreux gibier qui fournit, avec la pêche, la nourriture aux habitants du pays des Cris et qui fait en même temps la fortune des compagnies qui

font le commerce des fourrures.

Les Cris sont des gens des Premières Nations qui sont bien conservés. Non seulement cette tribu ne diminue pas comme la plupart des autres du Canada, mais elle progresse. Une des raisons de ce fait est que dans tout le territoire, il est absolument impossible de trouver une goutte d'alcool. M. l'abbé Nadeau a attiré l'attention des auditeurs sur le fait que les Cris ont une foi profonde. Tous ces gens savent lire et écrire dans leur propre langue, choses qu'ils ont apprises des missionnaires et des religieuses qui sont, comme partout ailleurs, d'un grand dévouement.

Il existe à Albany un couvent tenu par les Sœurs Grises d'Ottawa. Ces bonnes religieuses, en plus de l'instruction qu'elles donnent aux enfants des Premières Nations, s'occupent également du soin des vieillards, des orphelins et des malades.

Le conférencier nous a aussi décrit ce qu'est la vie du missionnaire dans ces missions. Le père doit d'abord apprendre la langue des peuples qu'il veut évangéliser, ce qui n'est pas toujours chose facile. En plus, il doit se faire tout à tous, adopter les coutumes de ses ouailles et mettre de côté les siennes. Il est souvent obligé de faire, en hiver, de longs voyages pour aller porter consolation à un mourant.

Il y a aussi des protestants et des païens dans ces régions. (L'abbé Nadeau décrit ici la compétition que se livrent les clergés des différentes religions pour les âmes des Premières Nations.) Mgr Hallé entend fonder de nouvelles missions.

Non loin du poste d'Albany, sur une élévation couverte aujourd'hui de grands arbres, dominait autrefois le fort Ste-Anne dont s'est emparé d'Iberville après un violent combat. L'abbé Nadeau a découvert au pied de la falaise un éclat d'obus qui avait été lancé par les soldats de ce vaillant chef français.

L'itinérance au féminin : rendre visible l'invisible

Par Eya Ben Nejim – Francopresse

Chaque année, environ 235 000 personnes au Canada se retrouvent en situation d'itinérance à un moment ou un autre de l'année. Parmi elles, 27 % sont des femmes et un grand nombre d'entre elles font partie des itinérantes invisibles.

Céline Bellot s'intéresse à la réalité des femmes en situation d'itinérance. La professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal et directrice de l'Observatoire des profilages (ODP) remarque que les idées reçues sur la réalité des itinérantes sont nombreuses.

«Quand on en voit une, on a l'impression vraiment que c'est la déchéance. On côtoie des femmes en situation d'itinérance partout, mais sans les voir parce qu'elles ne veulent pas se faire voir», indique-t-elle.

Statistique Canada distingue deux types d'itinérance : l'itinérance sans-abri, qui définit notamment les personnes qui fréquentent les refuges ou qui dorment à l'extérieur, et l'itinérance cachée, qui désigne les personnes qui n'ont pas de domicile fixe, mais qui habitent temporairement chez des connaissances.

Se cacher pour se protéger

«Essayer de passer du temps chez l'un, chez l'autre, chez des amis, chez des familles éloignées, passer d'un endroit à l'autre», constitue la réalité de plusieurs femmes en situation d'itinérance cachée, confirme Sophie Rousseau, travailleuse en santé mentale dans une maison d'hébergement pour femmes



Céline Bellot est professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal et directrice de l'Observatoire des profilages (ODP). Photo de courtoisie



Statistique Canada distingue deux types d'itinérance : l'itinérance sans-abri et l'itinérance cachée, qui désigne les personnes qui n'ont pas de domicile fixe, mais qui habitent temporairement chez des connaissances. Photo : Ev – Unsplash

en Colombie-Britannique.

«Les femmes vont tout faire pour ne pas être dans la rue, et lorsqu'elles arrivent à la rue, elles vont tout faire pour cacher leur situation d'itinérance. Elles vont essayer de ne pas paraître dans les milieux où on a des personnes en situation d'itinérance», ajoute Céline Bellot.

Se tenir propre, invisible, ne pas transporter beaucoup de choses au risque de se faire repérer, éviter un certain nombre de lieux, notamment mixtes : tels sont les défis quotidiens auxquels beaucoup de femmes itinérantes sont confrontées, déclare la chercheuse.

Des hébergements inadéquats

Le Canada comptait 437 refuges d'urgence pouvant accueillir 15 185 personnes en 2021. En tout, 53 refuges étaient réservés aux femmes, 82 étaient réservés aux hommes et 161 accueillait des hommes et des femmes. «Le système leur impose de se débrouiller par elles-mêmes parce que même le système de l'intervention ne parvient pas à les accueillir faute de place», déclare Céline Bellot. Dans la maison d'hébergement où elle travaille, Sophie Rousseau côtoie des femmes qui se retrouvent en situation d'itinérance cachée et sans-abri. Celles qui refusent de respecter les règles des maisons d'hébergement choisissent de rester à l'extérieur tout en accordant une grande priorité à leur sécurité.

«Elles vont privilégier des parcs publics qui ont des petites zones nature, qui ont un certain espace entre les arbres, qui ne sont pas tendus et qui sont volontairement laissés plus ou moins dans un état simili sauvage et donc les personnes vont aller avec leur tente et camper.»

Selon elle, «une femme qui se retrouve sans logement parce qu'elle fuit la violence va rarement vouloir s'approcher d'une maison d'hébergement mixte et donc elles sont doublement pénalisées, parce que les services ne sont pas à la mesure des besoins.»

Le cercle vicieux de la violence

«Une des voies du passage vers l'itinérance des femmes, c'est la question de sortir de la violence conjugale, qui les précipite finalement dans une perte de logement, la perte de chez soi. Il va y avoir des trajectoires aussi spécifiques de femmes qui vont avoir des problèmes de santé mentale qui ne sont pas pris en charge, non reconnus comme la dépression», constate Céline Bellot.

Une fois en situation d'itinérance, les femmes «vont être constamment dans l'hypervigilance, à essayer de s'assurer une sécurité tout en s'invisibilisant, poursuit-elle. Elles vont essayer constamment de travailler pour leur sécurité».

Même après avoir fui la violence dans leur propre foyer, ces femmes sont exposées à la violence de la rue.

«Après avoir passé plusieurs jours, plusieurs semaines, plusieurs mois dans la rue, elles ont toutes subi de la violence sexualisée pendant leur période dans la rue», confie Sophie Rousseau, d'après les témoignages recueillis auprès des femmes rencontrées dans la maison d'hébergement où elle travaille.

«Ce que nous on observe, c'est que les femmes se mettent en couple avec quelqu'un qui est un peu craint dans la communauté de la rue. C'est l'une des façons les plus rapides d'obtenir une protection», note-t-elle.

Écouter ces femmes

Améliorer la condition des femmes en situation d'itinérance commence par «la reconnaissance qu'elles existent pour, par la suite, trouver des solutions qui leur sont adaptées et leur sont spécifiques», déclare Céline Bellot. Parmi celles-ci, favoriser un environnement sécuritaire dans les centres d'hébergement mixtes, indique la professeure.

À l'échelle individuelle, la meilleure façon d'aider les femmes en situation d'itinérance est «de laisser la personne exprimer ses besoins plutôt que de les assumer et imposer nos propres préjugés et préjugés sur la personne», suggère Sophie Rousseau.

«On a trop tendance à finalement les positionner en victime et donc à les prendre en charge comme si on savait tout sur ce qui était meilleur pour elle, alors qu'elles savent ce qu'il y a de mieux pour elles», conclut Céline Bellot.



Selon Sophie Rousseau, les refuges mixtes pour les personnes en situation d'itinérance ne répondent pas aux besoins des femmes. Photo de courtoisie

LES MÉDIAS DE L'ÉPINETTE NOIRE SOUHAIENT REMERCIER SES BÉNÉVOLES QUI DONNENT GRACIEUSEMENT DE LEUR TEMPS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

Santé mentale : les filles au centre d'un rapport fédéral

Par Marianne Dépelteau – Francopresse

Le plus récent rapport du Comité permanent de la condition féminine est clair : il reste encore du travail à faire pour soutenir la santé mentale des filles et des jeunes femmes au Canada. Mais parmi les pistes de solution envisagées, aucune ne mentionne le fait francophone.

Si le Comité permanent de la condition féminine s'est attardé à la santé mentale de ce groupe de la population, ce n'est pas par hasard. Déjà en 2013, Statistique Canada rapportait que les jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient plus susceptibles de développer des troubles de santé mentale que n'importe quelle autre tranche d'âge.

Dans son rapport de mars dernier, le Comité souligne que ces troubles ne se manifestent pas de la même façon selon le sexe.

Un groupe à risque

« Pour bien des problèmes de santé mentale, comme les troubles alimentaires, la dépression et les troubles anxieux, les filles présentent des taux plus élevés que les garçons, et cet écart s'accroît au fil du temps », peut-on lire dans le document. Leora Simon est présidente du Conseil national des personnes ayant une expérience vécue, un comité consultatif de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM). Ayant elle-même lutté contre des troubles alimentaires dans sa jeunesse, elle reconnaît que « c'est une période très spécifique [...] où tu peux vraiment changer la vie [d'une personne] ». Pour les jeunes filles et femmes, le Comité s'est penché sur cinq grands aspects : les troubles alimentaires, les troubles anxieux, la consommation de substances et la toxicomanie, le suicide et les idées suicidaires, ainsi que la santé mentale périnatale.

Des lacunes dans les services

L'accessibilité aux services en santé mentale reste aussi un enjeu important.

Dans un mémoire présenté au Comité, l'organisme sans but lucratif Les enfants d'abord note que les délais d'attente pour obtenir des services spécialisés dépassent parfois les limites acceptables d'un point de vue clinique. En Ontario par exemple, ces délais peuvent aller jusqu'à deux ans et demi. Mais pour Leora Simon, l'accessibilité va au-delà de



L'importance d'offrir des services en français ne figure pas dans le dernier rapport fédéral sur la santé mentale des filles et des jeunes femmes du Canada. Photo : Olia Danilevich – Pexels

la simple présence de services : « Les jeunes ne sont pas nécessairement à l'aise d'accepter des services à l'hôpital ou au centre médical. On conseille des programmes dans les communautés, particulièrement dans les carrefours jeunesse. »

S'attaquer à la racine du problème

Le Comité permanent de la condition féminine a formulé 18 recommandations au gouvernement fédéral dans son rapport, telles que soutenir la recherche et la collecte de données, investir dans la prévention et la sensibilisation, mais aussi s'attaquer à des questions sociales.

En ce sens, il recommande notamment de réduire la pauvreté, d'améliorer l'accès au logement, de financer des services communautaires de transition ainsi que d'appuyer la formation à la fois des professionnels et dans les écoles. Leora Simon se réjouit que le Comité parle de la « racine » de plusieurs problèmes de santé mentale.

« Si tu peux intervenir plus tôt dans la vie, si tu peux fournir du logement abordable, du soutien alimentaire, des choses comme ça, ça peut améliorer la santé des jeunes, souligne-t-elle. C'est une question de prévention et d'intervention précoce. Tu as vraiment la chance de changer la vie de la personne et d'éviter des crises. »

Le rapport fait aussi ressortir des facteurs influant sur la santé mentale des filles : stéréotypes sexistes, normes sociales, violence sexuelle, Internet, médias sociaux, cyberintimidation et pandémie de COVID-19. Toujours selon le document, les filles sont beaucoup plus susceptibles que les garçons

« d'avoir une utilisation plus problématique des médias sociaux », entre autres à cause de l'hypersexualisation.

« C'est aussi important d'informer les gens sur les effets des réseaux sociaux », commente Leora Simon. Le Comité recommande d'ailleurs que le gouvernement fasse de la sensibilisation aux méfaits en ligne et qu'il légifère pour contrer la cyberintimidation et l'exploitation sexuelle en ligne.

Et les francophones ?

Malgré les 18 recommandations du Comité, aucune ne porte explicitement sur la prestation de services de santé mentale en français. « C'est assez choquant que le français en tant que langue officielle ne soit pas du tout mentionné », déclare Nour Enayeh présidente de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC).

Une étude universitaire de 2019 sur les barrières linguistiques en santé dans les communautés francophones en situation minoritaire a pourtant déjà montré que l'absence de services dans sa langue peut « nuire aux soins, les retarder ou entraîner un mauvais diagnostic ».

« Quand on parle de santé mentale, c'est beaucoup les émotions, remarque Nour Enayeh. Déjà c'est compliqué d'expliquer ses émotions, mais si en plus on ne peut pas le faire dans notre propre langue, c'est très compliqué. Le

pire, c'est de comprendre les diagnostics. » L'incompréhension d'un diagnostic peut en effet mener les patients francophones à commettre des erreurs dans les soins à la maison, confirme l'étude.

L'intersectionnalité de la santé mentale

Le fait d'être francophone n'est pas le seul obstacle à l'obtention de soins et de services d'aide en santé mentale.

Les victimes de marginalisation ou de discrimination, que ce soit en raison de leur identité de genre, de leur situation de handicap ou de leur appartenance ethnique sont aussi souvent négligées.

C'est le cas notamment des jeunes issus des communautés 2ELGBTQI+ pour qui « seulement 20 % des prestataires de services de santé mentale au Canada offrent des services adaptés », selon le rapport du Comité permanent de la condition féminine.

Les peuples autochtones font également face à la pénurie de services. Pour cette raison, le rapport leur accorde une importance particulière dans presque toutes ses recommandations. Il faut dire que les taux de troubles mentaux et de suicide chez les jeunes autochtones sont inquiétants.

Le rapport souligne également qu'il « existe très peu de services pour répondre » aux besoins des femmes immigrantes et réfugiées, qui se retrouvent parfois socialement et linguistiquement isolées. Pourtant, Nour Enayeh souligne que « l'accès à des soins de santé en français était la priorité pour [plusieurs] femmes » selon une étude menée par son organisme sur les besoins des femmes immigrantes francophones en situation minoritaire.

La présidente est d'avis que la langue fait partie de l'intersectionnalité : « On peut avoir des femmes ou des filles qui ont des problèmes de santé mentale, qui en plus sont racisées, en plus sont issues de l'immigration, qui ont des traumatismes reliés à l'immigration, en plus sont francophones [...] c'est tout interrelié. »

PEU DE TRAITEMENTS ADÉQUATS

D'après la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), 1,2 million d'enfants et de jeunes Canadiens ont des troubles de santé mentale suffisamment graves pour perturber leur fonctionnement et leur développement, mais moins de 20 % d'entre eux reçoivent un traitement adéquat.

Difficile d'avoir accès à des soins contre les troubles alimentaires

Par Marianne Dépelteau – Francopresse

En dix ans, l'accès à des soins contre les troubles alimentaires, qui sont les troubles mentaux comportant le plus grand risque de mortalité, ne s'est presque pas amélioré au Canada.

Le gouvernement fédéral s'est penché sur la question des troubles alimentaires en 2014, puis à nouveau cette année sommairement dans un rapport sur la santé mentale des filles et des jeunes femmes. Force est de constater qu'entre 2014 et 2023, presque rien n'a changé dans l'offre de soins.

« Nous n'avons noté aucune augmentation des ressources », regrette Aryel Maharaj, coordinateur chargé des activités de vulgarisation et de sensibilisation au Centre national d'information sur les troubles de l'alimentation (NEDIC). « Il y a un intérêt accru et plus de financement depuis la pandémie. Nous avons vu plus d'annonces de financement au cours des trois dernières années, mais il s'agit généralement de programmes pilotes de financement. Rien à long terme. »

Selon des calculs de l'Association des troubles alimentaires du Canada (ATAC), près d'un million de personnes au pays répondent aux critères correspondant à un diagnostic de troubles alimentaires. Ce sont les troubles mentaux qui causent le plus de décès.

Manque de ressources

Shaleen Jones, directrice générale de l'organisme Eating Disorders Nova Scotia, déplore elle aussi le sous-financement chronique du système de santé. « Les ressources sont dispersées et n'ont pas été adaptées à l'ampleur des besoins, dit-elle. Généralement, les ressources se concentrent dans les zones urbaines. Si vous vivez dans une grande ville et si vous avez de l'argent, vous avez beaucoup plus d'options que quelqu'un qui n'a pas de moyens financiers. » Au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les



territoires, il n'existe aucun programme financé publiquement qui est spécialisé dans les troubles de l'alimentation.

« Les patients très malades sont soit hospitalisés dans un lit de psychiatrie générale, ou alors la province paie leur transfert vers une autre province où il y a un lit de soins spécialisés », rapporte Aryel Maharaj.

Selon lui, dans l'ensemble du pays, il faut attendre entre 6 mois et 2 ans pour obtenir des soins publics contre les troubles de l'alimentation. « Dans tout le pays, des personnes sont mortes pendant qu'elles étaient sur la liste d'attente. »

Aryel Maharaj explique que l'attente allonge la durée nécessaire de traitement : « Si le cerveau n'est pas nourri, il est très difficile d'effectuer le travail de traitement psychologique. Plus le temps passe, plus il faut passer de temps [en traitement]. » À 12 ans, Kira McCarthy a développé ce qui sera plus tard diagnostiqué comme un autre trouble spécifié de l'alimentation et des conduites alimentaires (ATSACA). C'est à 40 ans qu'elle est allée chercher de l'aide pour la première fois.

Elle s'est d'abord tournée vers Sheena's Place, un organisme torontois qui offre du soutien sans diagnostic aux personnes atteintes d'un trouble alimentaire. Quatre ans plus tard, après un rendez-vous chez le médecin, elle s'est retrouvée sur une liste d'attente de

deux ans avant d'avoir droit à une évaluation de son état.

Frôler la mort pour être enfin pris en charge

D'après Kira McCarthy, les chiffres sur le pèse-personne et la quantité de calories consommées avaient plus d'importance pour les équipes médicales que ses comportements. « Sur papier, j'avais l'air en bonne santé. Je n'avais pas besoin d'aller aux urgences. »

« Les listes d'attente pour accéder à un programme public de traitement sont si longues que les patients se retrouvent aux urgences tellement ils sont malades », souligne April Elliott, pédiatre pour adolescents et accompagnatrice personnelle.

« Souvent, une personne est médicalement compromise, mais pas suffisamment pour être hospitalisée », affirme-t-elle.

Quant aux personnes admises, elles se voient généralement renvoyées de l'hôpital trop tôt, explique Aryel Maharaj. Faute de ressources, « les gens sortent de l'hôpital et n'ont pas le temps de résoudre quoi que ce soit. »

Sterling Renzoni l'a vécu plus d'une fois. Après une consultation chez son médecin de famille, il a été hospitalisé puis renvoyé chez lui.

« Après deux semaines, j'ai atteint le poids magique qu'ils considèrent comme suffisamment stable, mais mentalement, je n'étais pas assez bien pour prendre soin de moi en dehors de l'hôpital, raconte-t-il. J'ai eu mon congé de

l'hôpital et j'ai été suivi aux soins ambulatoires [pendant un an]. »

« Tout a bien commencé [...], mais mon état a fini par se dégrader. » Ce qui l'a mené à vivre le même cycle une deuxième fois : consultation aux urgences, admission à l'hôpital local, transfert vers un plus grand hôpital pédiatrique, obtention du congé de l'hôpital dès l'atteinte d'un certain poids pour poursuivre en clinique ambulatoire.

Sterling Renzoni estime que les soins qu'il a reçus étaient inadéquats : « Les soins ambulatoires n'ont pas fonctionné la première fois. Ça ne me convenait pas d'y retourner et d'essayer la même chose, mais c'était ma seule option. »

Agir de manière précoce

« La clé est d'intervenir tôt. Si l'on peut détecter la maladie dès l'apparition des symptômes, les chances de guérison précoce et de réduction de la douleur et de la souffrance augmentent considérablement », indique Shaleen Jones.

Pour April Elliott, « il faut plus de financement pour soutenir les personnes à divers stades de la maladie, comme des efforts pour réduire les listes d'attente, des groupes de soutien en personne et en virtuel ».

« Nous savons que le traitement au sein de la communauté est bien plus responsable sur le plan financier que l'hospitalisation ou les programmes intensifs », ajoute-t-elle.

Aryel Maharaj relate que le virtuel, qui diminuait les séjours dans les hôpitaux, a permis d'aider plusieurs personnes pendant la pandémie.

Mais aujourd'hui, « plusieurs provinces » n'offrent plus ces services pour lutter contre les troubles de l'alimentation. « Imaginez les personnes qui avaient finalement accès à des services grâce à ça et qui soudainement n'y ont plus accès », se désole-t-il.

Ce samedi à 11 h

c'est le

Radio BINGO

1800 \$

EN PRIX À GAGNER

SUR LES ONDES DE CINN91.1

Oui, l'IA publie de fausses infos et il n'y a pas de solution en vue! Par Pascal Lapointe



Agence
Science-Press

Ces derniers mois, les exemples de robots conversationnels qui ont fourni des fausses informations se sont multipliés. D'abord décrites comme des « hallucinations », ces erreurs révèlent une faille beaucoup plus fondamentale, et qui va concerner tous les détecteurs de rumeurs et de fausses nouvelles de ce monde.

L'origine du problème

Ces exemples de dérapages sont nombreux et variés.

- Le cas le plus célèbre est celui de cet avocat de New York qui, en choisissant de s'en remettre à un robot conversationnel pour sa recherche, a soumis au juge des exemples de jugements qui n'existaient pas. Le juge n'a pas apprécié.
- Un exemple plus pointu est celui de ce chercheur en mathématiques qui a demandé au robot de lui trouver des références relatives à un problème et qui s'est retrouvé avec des références fictives.
- Des chercheurs ont confirmé en mai ce que plusieurs observateurs avaient déjà rapporté: le robot peut, au fil d'une même conversation, se contredire lui-même.
- Au Québec, plusieurs journalistes qui ont testé ces agents conversationnels ont noté des références fictives relatives aux biographies de vedettes.

Depuis le début de l'année, autant les concepteurs du ChatGPT de la compagnie californienne OpenAI que ceux du Bing de Microsoft ou du Bard de Google, ont tous admis que leurs créations avaient cette propension à dire des faussetés. Ou, dans le langage des informaticiens, à « halluciner ».

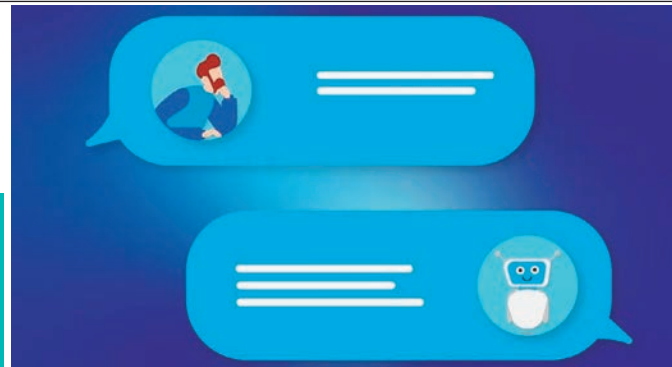
Et la raison n'est pas du tout mystérieuse : ces robots sont avant toute chose des prédictors de mots. Cela signifie qu'à partir de leur immense base de données, ils peuvent prédire en une fraction de seconde la séquence de mots la plus probable. Cela leur permet, dans la plupart des cas, de viser juste, mais ils ne « comprennent » pas ce qu'est une vérité ou une fausseté : ils fonctionnent uniquement en termes de probabilités.

Dans une étude prépubliée en mars par les chercheurs de Microsoft eux-mêmes — pour accompagner la sortie de la nouvelle version du robot — on pouvait lire que celui-ci avait « de la difficulté à savoir quand il devrait être confiant et quand il devrait juste deviner ». Avec pour résultat qu'il lui arrivait « d'inventer des faits qui ne sont pas dans ses données d'entraînement ».

Autrement dit, il fait, à son insu, de la désinformation. Ce qui peut poser un sérieux problème, si une partie du public se met à utiliser l'outil en accordant une confiance aveugle à ses réponses...

La recherche de solutions

Plusieurs recherches en cours testent différentes approches pour réduire — mais non éliminer — le taux d'erreurs. Dans l'une d'elles par exemple, pré-publiée le 23 mai, des chercheurs du MIT et de Google rapportent avoir expérimenté un « débat » entre deux versions de ChatGPT, dans l'espoir qu'en « comparant » leurs réponses, ils en viennent à diminuer le nombre d'erreurs. Dans un document de travail d'OpenAI publié en mars, on évoquait ce que les informaticiens appellent l'apprentissage par renforcement (reinforcement learning), à partir d'humains qui réagiraient aux réponses données par l'IA. Certains experts doutent même qu'une solution soit possible.



Interrogé à l'émission d'information *60 minutes* du réseau CBS en avril, le PDG de Google, Sundar Pichai, déclarait que « personne dans le domaine n'a encore résolu le problème des hallucinations... Qu'il soit même possible de le résoudre, c'est le sujet d'un intense débat. Je pense que nous ferons des progrès. » Interrogé un mois plus tard par le *Washington Post*, l'expert en IA Geoffrey Hinton, qui a récemment démissionné de Google pour pouvoir, dit-il, parler plus ouvertement de ses inquiétudes à l'égard de cette nouvelle technologie, prédit qu'on « ne se débarrassera jamais » du problème spécifique des « hallucinations ».

Pour Sébastien Gambs, du département d'informatique de l'Université du Québec à Montréal, dont un des champs de recherche est l'éthique de l'IA, la solution n'est en fait pas du côté des informaticiens, mais du côté du politique et de la vulgarisation : il va falloir « sensibiliser les gens au fait qu'un agent conversationnel n'est pas une source d'information fiable et vérifiée ». Et la tâche, admet-il, ne sera pas facile, en raison de « la qualité du texte produit ». Jusqu'à récemment, « on voyait que ce n'était pas un humain qui avait écrit. Aujourd'hui, on n'arrive pas à différencier ». La solution, pour lui, résidera donc dans le développement d'un meilleur esprit critique des gens et leur « sensibilisation à la fausse info ».

Des garde-fous pour agents conversationnels

On pourrait en théorie installer des garde-fous :

- obliger par exemple le robot à fournir des références, ce qui permettrait au moins de juger si la source de son info est crédible;
- ajouter du code informatique qui l'obligerait à insérer dans son texte un avertissement lorsqu'il n'a pas une confiance absolue dans son info — autrement dit, aux références fictives de l'avocat, il aurait ajouté « je ne suis pas sûr de mes exemples »;
- le programmer pour qu'il s'appuie sur plus d'une source lorsqu'il s'agit d'une information nominative (nom, date de naissance, référence juridique ou scientifique, etc.), mais c'est un effort qui aura peu de valeur s'il se contente de deux sources tout aussi peu fiables l'une que l'autre;
- le programmer pour qu'il ne s'appuie que sur des sources fiables, mais cela supposerait une réglementation qui fasse consensus à l'international sur la façon de « catégoriser » les sources en question. Au final toutefois, aucune de ces actions ne garantirait le résultat, puisqu'en fin de compte, ces générateurs de textes continueront de prédire ce qui leur semble la séquence de mots la plus probable, sans avoir la capacité de distinguer le vrai du faux.

Et c'est en plus d'un dernier risque, qui était également mentionné par les chercheurs de Microsoft, dans leur prépublication de mars dernier : l'agent conversationnel pourrait fort bien « hériter des biais et des préjugés » qui sont dans ses données. Puisque, dans la masse de savoir qu'il a ramassée, il n'y a pas que des sources fiables...

Verdict

Ce serait une erreur que de croire qu'on peut se fier à ces robots conversationnels pour trouver de l'information factuelle qui a été contré vérifiée. Il est pour l'instant impossible de prédire si la situation va s'améliorer, mais il est certain qu'une partie indéterminée de la population va croire aux réponses du robot, parce qu'elles sont écrites dans un langage convaincant.



MOT CACHÉ

F	S	R	N	F	E	M	E	P	N	R	E	L	B	A	T	R	A	C	N
O	C	C	E	I	R	R	U	S	U	O	E	E	T	U	D	E	S	R	O
R	E	A	I	C	T	A	I	S	I	P	C	C	O	L	Y	T	S	E	I
M	U	H	A	E	H	E	N	A	I	A	I	E	R	V	I	L	T	N	T
A	Q	I	I	G	N	E	L	C	R	Q	H	T	L	E	H	U	E	T	A
T	E	E	R	Y	O	C	R	L	A	O	U	C	R	I	A	L	S	R	C
I	H	R	E	M	Y	A	E	C	U	I	H	E	S	E	E	T	T	E	U
O	T	D	T	N	A	S	A	S	H	B	S	T	L	R	X	V	I	E	D
N	O	I	E	A	R	I	L	D	R	E	O	B	S	D	E	A	E	O	E
E	I	C	F	S	C	E	I	U	E	I	A	E	A	A	E	I	M	L	N
R	L	T	A	E	I	R	E	R	R	T	P	E	R	U	N	V	P	E	E
E	B	E	C	R	E	T	I	E	E	R	T	E	C	I	T	E	O	A	N
I	I	E	E	C	A	A	T	M	O	I	C	S	R	O	A	O	D	I	P
T	B	T	T	N	D	A	M	F	S	R	N	O	T	E	L	M	B	A	R
A	A	E	I	N	B	A	E	R	I	C	O	U	R	S	G	L	I	U	C
M	U	D	O	L	R	S	E	T	E	R	U	T	L	U	C	L	E	R	S
R	R	C	E	G	S	V	U	T	N	A	N	G	I	E	S	N	E	G	P
O	E	T	O	E	I	R	I	N	F	O	R	M	A	T	I	Q	U	E	E
S	T	R	U	N	E	S	E	U	Q	I	T	A	M	E	H	T	A	M	S
E	P	R	U	E	T	H	E	A	T	R	E	E	T	U	D	I	A	N	T

Thème : Retour à l'école / 6 lettres

A Autobus	D Devoir	I Informatique	Programme
B Bibliothèque	Dictée	L Leçon	Pupitre
C Bulletin	Directeur	M Matériel	R Recherche
Cadenas	Écriture	Matériau	Récréation
Cafétéria	Élève	Mathématiques	Règle
Cahier	Enseignant	Musique	Rentrée
Cartable	Études	N Note	S Sciences
Casier	Étudiant	O Ordinateur	Secondaire
Chaise	Examen	P Papier	Stylo
Collège	F Formation	Professeur	T Tableau
Cours	Français		Tablette
Crayon	G Gymnase		Test
Culture	H Histoire		Théâtre
	Horaire		U Université

SOUPE FROIDE AUX POIS ET À LA MENTHE



INGRÉDIENTS

- 2 c. à soupe d'huile végétale
- 1 oignon haché finement
- 1 gousse d'ail hachée finement
- 4 tasses de pois frais ou congelés (décongelés)
- 900 ml de bouillon de poulet ou de légumes
- 1/3 tasse de menthe fraîche hachée grossièrement
- 2 c. à soupe de jus de citron
- 125 ml de crème 35 % ou de yogourt nature
- Quelques feuilles de menthe (pour la garniture)
- Sel et poivre au goût

ÉTAPES DE PRÉPARATION

Dans une grande casserole, faire chauffer l'huile végétale à feu moyen et faire blondir les oignons environ 10 minutes (ne pas les laisser brunir). Ajouter l'ail et cuire une minute de plus. Ajouter les pois et le bouillon, et amener à légère ébullition. Laisser mijoter durant 5 minutes. Retirer du feu et laisser refroidir quelques minutes. Ajouter la menthe et le jus de citron. Saler et poivrer. Passer au malaxeur jusqu'à l'obtention d'une belle texture veloutée. Ajouter un peu d'eau ou de bouillon si nécessaire. Au moment de servir la soupe tiède ou froide, ajouter un peu de crème et de feuilles de menthe en guise de garniture.



SUDOKU

		3			5			
	2	1		9				
								9
			1					
9					4		7	
6		8		2			5	
			7			5	9	
						6	3	
	4			1				8

RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : vous ne devez jamais répéter les chiffres 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.

RÉPONSE DU JEU N° 829

8	2	7	3	1	9	6	9	4
1	3	9	6	4	5	7	8	2
4	6	5	2	8	7	9	3	1
3	5	4	7	2	6	8	1	9
9	7	1	4	3	8	2	5	6
2	8	6	9	5	1	4	7	3
6	4	2	1	7	3	5	9	8
5	9	3	8	6	4	1	2	7
7	1	8	5	9	2	3	6	4

Procurez-vous le livre
Tu fais partie de la gang

écrit par
Lucie Paquin

**35 ANS
D'HISTOIRE**

CINN911

AU COÛT DE 25 \$

Réponse du mot caché :

CLASSÉ

AVIS DE DÉCÈS



Jean-Yves Boulet

Nous avons le regret d'annoncer le décès de M. Jean-Yves (John) Boulet à l'âge de 66 ans, le samedi 17 juin 2023, à l'Hôpital Notre-Dame de Hearst. Il laisse dans le deuil sa tendre épouse, Aline Boulet, ainsi que ses enfants : Roger (Kerri Standin) de Kingston, Richard (Melanie), Julien et Jérémie, tous trois de Hearst. Il sera aussi énormément manqué par ses trois petits-enfants : Taylor James Boulet, Hannah Boulet et Peyton Boulet. Jean-Yves laisse de beaux souvenirs dans le cœur de ses frères et sœurs : James (Oshawa), Linda (feu Harry, 2020) de Hearst, Sylvie (John Daponte) de Strathroy, Julie (Bob Rompaï) de Thunder Bay et Ricky (Amber) également de Thunder Bay. Il laisse aussi une marque dans le cœur de ses nièces et neveux.

Il fut précédé dans la mort par ses parents, Irénée et Marie-Paule; deux frères : Denis et Mario; et un beau-frère : Harry Levasseur.

Nous nous souvenons de Jean-Yves comme d'un mari attentionné et dévoué, un fier père, grand-père, beau-père et oncle qui aimait passer du temps avec sa famille. Il aimait le plein air, marcher, chasser, pêcher, faire une bonne vieille ballade de côte à côte et faire de la motoneige. Il adorait son jardin et surtout les feux de joie et le barbecue. Il y a seulement deux semaines, il dansait fièrement au mariage de son jeune frère. On pourrait presque dire que le plancher de danse n'a pas dérogé grâce à lui. Ce fut un grand moment de fierté pour lui!

Les funérailles ont eu lieu le samedi 24 juin 2023 à 10 h 30 en la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption de Hearst.

La famille apprécierait des dons au département de physio de l'Hôpital Notre-Dame ou à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

Les petites annonces

À vendre :

Argo 1994 - 8 roues avec chenilles (track) - porte-bagages (rack) sur le toit - étui à fusil - 757 heures d'utilisation - demande 4000 \$

Cabine pour 4-roues universelle, demande 100 \$

Rampes pour 4-roues pliantes, demande 150 \$

Kawasaki Brute Force 650 straight axles 2011 - 167 heures d'utilisation, avec toile, demande 5500 \$

Téléphone : 705 372-1012

Appartement de trois chambres à louer

Téléphone : 705 372-8812

NEVADA

Les **GROS**
LOTS vous attendent
au

St-Pierre's Gas & Car Wash

Tout profit encourage

Les Médias de l'épinette noire !



Équipe de santé familiale
Nord-Aski
Family Health Team

OFFRE D'EMPLOI

Adjointe administrative

Adjoint administratif

Poste temporaire à plein temps (12 mois)

Remplacement d'un congé de maternité

L'Équipe de santé familiale Nord-Aski (ÉSFNA) est à la recherche d'une personne accueillante, dynamique, organisée, débrouillarde, calme et fiable pour occuper le poste à plein temps d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif pour une durée de 12 mois, en remplacement d'un congé de maternité. Travaillant en étroite collaboration avec le directeur général de l'ÉSFNA, la personne occupant le poste est responsable de voir au bon fonctionnement de l'ensemble des activités comptables, elle prépare les paies et elle gère le régime des avantages sociaux, elle compile des statistiques et elle prépare divers rapports ministériels, elle commande les fournitures de bureau et elle maintient les inventaires d'équipements, elle coordonne les services de télémédecine et elle remplace à la réception au besoin.

Qualifications requises

- Études postsecondaires dans un domaine relié
- Expérience de travail en service à la clientèle et en administration de bureau
- Connaissance approfondie du logiciel Sage 50
- Expérience dans le fonctionnement d'un centre médical ou avec l'utilisation de logiciels médicaux électroniques

Habilités recherchées

- Bon esprit d'équipe et solides aptitudes interpersonnelles
- Excellente capacité à tenir les dossiers à jour et à prioriser le travail
- Excellente capacité de communication verbale et écrite dans les deux langues officielles
- Bonne capacité d'adaptation dans un environnement de travail nouveau en constante évolution
- Autonomie, entregent, confiance, respect, discrétion et confidentialité

Salaire : selon l'échelle salariale en vigueur

Lieu de travail : au Centre médical de Hearst

Les personnes intéressées doivent faire parvenir **par courriel uniquement** leur dossier de candidature, incluant une lettre de motivation et un curriculum vitae en format PDF et dans un seul document, au plus tard **le 14 juillet 2023, à 16 h**, à l'attention de :

Jacques Doucet, directeur général
Équipe de santé familiale Nord-Aski
C.P. 2260 I 1403, rue Edward, Hearst (Ontario), P0L 1N0
(705) 362-5544 poste 2422
jacquesd@esfnafht.ca

À noter ce qui suit :

- Nous communiquerons seulement avec les personnes invitées en entrevue.
- Les personnes dont la candidature sera retenue devront fournir au moins trois références, deux d'entre elles provenant du milieu professionnel et de superviseurs.



Offre d'emploi Centre de services de Hearst

Conseiller(ère) finances personnelles (affichage interne/externe)

Numéro de concours : 2306-0101

Employeur et sommaire du poste

La Caisse Alliance est une coopérative financière francophone. Elle emploie plus de 350 employés répartis dans 27 centres de services dans 24 communautés du Nord de l'Ontario. La Caisse détient un actif de plus de 2,3 G\$ et offre des services financiers de qualité à environ 50 000 membres. Elle est fière d'apporter un soutien au développement économique de sa région et demeure un solide exemple de coopération.

Relevant du directeur financement aux particuliers et gestion des avoirs, le conseiller finances personnelles est responsable de la prospection, de la sollicitation, du développement et du maintien de la relation d'affaires auprès d'une clientèle composée de membres particuliers détenant des petites sommes en épargne, mais surtout détenant du financement hypothécaire. Il fait la promotion et la vente des produits et services offerts dans un objectif de croissance des affaires de la Caisse.

Responsabilités principales du poste

- Solliciter, développer et maintenir une relation d'affaires personnalisée auprès d'une clientèle actuelle ou potentielle afin de promouvoir et de vendre les produits et services de la Caisse;
- Agir à titre de personne-conseil, c'est-à-dire être le lien privilégié entre le centre de services et ses membres, permettant ainsi à ces derniers d'atteindre les objectifs financiers visés;
- Répondre aux besoins de financement des membres qui composent son portefeuille et les conseiller sur les meilleures stratégies à adopter pour faire fructifier leurs finances personnelles en vue de projets variés;
- Identifier et analyser les besoins des membres, élaborer une solution adaptée et préparer une offre de service intégrée;
- Effectuer une vigie afin d'identifier les opportunités de développement des affaires visant à soutenir la compétitivité des produits et services offerts;
- Réaliser différentes activités promotionnelles en lien avec les activités du centre de services, participer à des activités ciblées de relations publiques et assurer une présence dans le milieu des affaires;
- Être à l'écoute des besoins des membres afin d'assurer leur entière satisfaction, de saisir les opportunités d'affaires et, au besoin, les référer vers les personnes aptes à répondre à leurs attentes;
- Respecter les politiques, les pratiques et les normes en vigueur ainsi que les différentes lois encadrant la distribution des produits et services financiers.

Profil recherché

Scolarité : Diplôme collégial en administration des affaires, commerce ou comptabilité ou dans un domaine relié
ET/OU Expérience : 2 ans d'expérience en conseils financiers aux particuliers, en administration, en comptabilité ou en finances

Compétences principales :

- Maîtriser les deux langues officielles;
- Avoir le sens des affaires;
- Être doué pour la communication interpersonnelle;
- Être orienté vers le client et vers les résultats;
- Posséder une bonne capacité d'analyse;
- Prendre des décisions de qualité;
- Savoir définir les priorités;
- Savoir négocier;
- Connaître les politiques, lois et normes relatives aux produits et services offerts par la Caisse.

Conditions de travail

Centres de services : Hearst

Statut d'employé : Permanent, temps plein, 35 h/semaine

Rémunération : Selon le niveau N6 (54 114 \$ - 66 846 \$) de l'échelle salariale en vigueur

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, **au plus tard le 14 juillet 2023 à 16 h,**

à l'attention de : **Mme Marie-Josée Veilleux, conseillère en ressources humaines,**
à l'adresse courriel suivante : **rh@acpol.com**

Assurez-vous d'inclure le numéro de concours dans votre demande afin d'être considéré.

Nous offrons des chances égales à tous.

Des accommodements sont offerts sur demande pour les candidats qui participent à chaque étape du processus d'embauche.

Les candidats sont sujets à l'approbation du cautionnement par l'assureur.

*N.B. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

caissealliance.com/carriere

CINN911

LES CLÉS
USB DES
GRANDES
FAMILLES
DE LA
RÉGION
2023
SERONT
DISPONIBLES
BIENTÔT !



FAMILLES :
Dupuis
Fontaine
Lacroix
Laflamme
Leclerc
Lecours
Lefrançois
Spécial Rose
Lecours



Vous voulez faire connaître votre entreprise ?

Contactez notre conseillère en publicité : vente@hearstmedias.ca

Jacks : la saison locale débutera le 15 septembre

Par Steve Mc Innis

Le calendrier de la saison 2023-2024 de la Ligue de hockey junior A du Nord de l'Ontario a été présenté la semaine dernière et les Lumberjacks entameront leur saison avec trois rencontres sur la route. L'équipe locale a encore quelques semaines pour faire le plein de joueurs en vue de la prochaine campagne, mais certains ont déjà officialisé leur présence.

La première rencontre des Jacks aura lieu le 7 septembre à Sudbury pour y affronter les Cubs. Par la suite, ils visiteront les Paper Kings et les Gold Miners. La première rencontre locale aura lieu le vendredi 15 septembre alors que les Bucherons accueilleront les Red Wings d'Elliot Lake.

L'équipe de Hearst aura une première idée de la nouvelle équipe, soit le Storm d'Iroquois Falls, dans le cadre d'un programme double. Le 28 septembre, les Jacks visiteront le Storm alors

que le lendemain, les deux mêmes équipes auront rendez-vous au Centre récréatif Claude-Larose.

Joueurs

La direction de l'équipe profite de la saison estivale pour attirer des joueurs. Deux gardiens de but ont été recrutés. Premièrement, Tristan Boileau de Saint-Nicolas, né en 2003, a joué dans l'AJHL et la SJHL la saison dernière. Il a également joué dans la Ligue de hockey junior majeure du Québec pour les Foreurs de Val-d'Or en 2021-22. Le deuxième est Russ Decoste d'Halifax, provenant du programme U18 AAA de Halifax McDonald's dans les Maritimes.

Ils ont aussi acquis les défenseurs Jean-Pierre Audras de Kapuskasing, William Pâquet de Gatineau, Julien Trudel de Belle Vallée en Ontario, et l'attaquant



Damien Bourdon-Lemoyne de Hearst. Plusieurs joueurs de la dernière édition seront de retour. C'est le

cas de Tyler Patterson, Adam Shillinglaw, Mathieu Comeau et Mason Svarich.

Résultats des soirées Tournoi de Golf

Date : 28 juin - Soirée des hommes - 77 participants

Gagnants des divisions

Division	A	B	C	D
Total brut	Daniel Vachon 35	René Lanoix 39	Raphael Lacroix 37	Samuel Lambert 37
Total net	Gerald Beaulieu 32	Marc-André Longval 31	Guy Hardy 31	Alex Morin 28

Prix sur le terrain

Plus près du drapeau # 1	Denis Fortier
Plus court drive # 3	Dominic Marcotte
Plus long drive # 4	Marc-André Longval
Plus près du drapeau # 5	Guy Rheault
Plus près de la corde # 6	Olivier Payeur
Plus près du cerceau # 7	Dominic Marcotte
Plus long coup sur le vert # 8	Bryan Wilson
Plus près du drapeau 2^e frappé # 9	René Vachon

TIRAGE Chevrolet TrailBlazer 2023

48 000\$ en prix!

Billets en vente les 8 et 9 juillet
au parc J.D. Levesque à St-PieX

Permis: M-830089
Tirage le 30 décembre 2023

4000 billets à 30\$ chacun

Poste de journaliste disponible immédiatement

POSTE PERMANENT / TEMPS PLEIN

40 HEURES PAR SEMAINE

SALAIRE DE 22 \$ À 27 \$ L'HEURE, SELON L'EXPÉRIENCE

Il s'agit d'un poste unique au Canada pour acquérir de l'expérience et percer le monde du journalisme. Les Médias de l'épinette noire opèrent une radio, un journal hebdomadaire en plus de ses plateformes numériques.

IL/ELLE DOIT

- recueillir des éléments d'information par observation, enquête, entrevue, etc. ;
- vérifier l'exactitude des informations recueillies ;
- rédiger des textes pour la radio, le journal et les sites Web relatant l'information recueillie.

Ce poste est financé par le projet Initiative journaliste locale de Patrimoine canadien. Seules les personnes avec une citoyenneté canadienne peuvent postuler. La date de début de l'emploi est à déterminer selon les possibilités du candidat choisi, mais devra commencer avant le 1^{er} septembre 2023.

INFORMEZ-VOUS

smcinnis@hearstmedias.ca

Steve Mc Innis – Directeur général

1004, rue Prince, Hearst, Ontario P0L 1N0

Tél. : 705 372-1011

POSTE OUVERT AVEC L'AIDE FINANCIÈRE
DE NOS PARTENAIRES SUIVANTS :



Independent™

Your Independent Grocer

PRIX DE LA CIRCULAIRE EN VIGUEUR DU JEUDI 6 AU MERCREDI 12 JUILLET 2023

À l'achat de 2, obtenez

3000 en points

sur les barres Magnum variétés sélectionnées surgelées (3-4)

2/11 \$

moins de 2/6,99 \$ chaque
20950739_EA/20342005003_EA

C'est comme **3 \$** en points



4,99 \$

Prix de membre

6,49 \$

Prix non membre

Rabais membre **1,50 \$**

Yogourt grec PC^{MD} variétés sélectionnées 650 / 750 g
21518405_EA/21518407_EA



3,99 \$

Prix de membre

11,99 \$

Prix non membre

Rabais membre **8 \$**

Papier hygiénique Cashmere 8=16 rouleaux ou mouchoirs Scotties (6) variétés sélectionnées
20318667_EA/21204742_EA



3,99 \$

Prix de membre

5,49 \$

Prix non membre

Rabais membre **1,50 \$**

Détergent à lessive Dawn our Ivory 825 mL-1,02 L, Dawn EZ squeeze 535-650 mL ou recharge de spray Dawn Powerwash 473 mL variétés sélectionnées
21378233_EA/21484732_EA



refroidies à l'air **RABAIS DE 4 \$** QUAND VOUS EN ACHETEZ 2

2/\$20

Poitrines (3) ou cuisses de poulet PC^{MD} Menu Bleu (8) sans os et sans peau refroidies à l'air produit du Canada
21340952_EA/21341017_EA

SOLDE RABAIS 1,20 \$ LB

2,29 lb

Combinaison de longe de porc, surlonge et portion de côte avec os 5,05/kg
20822343_KG

SOLDE RABAIS 5 \$ LB/CHAQUE

10,99 lb/ea.

Filets de truite arc-en-ciel frais 10,99 lb 24,23/kg ou burgers de saumon rouge sauvage PC^{MD} Menu Bleu surgelés 568 g 10,99 chaque
21025083_KG/20650417_EA

SOLDE RABAIS MINIMUM 1 \$

3,99

Desserts glacés Classique ou Popsicle 1,66 L, nouveautés de barres glacées Klondike, Popsicle ou Chapman's (4-28) ou desserts glacés Halo Top 473 mL variétés sélectionnées
20301305006_EA/20684180_EA



RABAIS DE LA SEMAINE

1,29

Beignets en vrac variétés assorties
21169179_EA



RABAIS DE LA SEMAINE

2,49 lb

Raisins sans pépins extra grosses extra larges verts ou rouges PC^{MD} produit du Mexique, catégorie n° 1 5,49/kg
20425775001_KG/20159199001_KG



RABAIS DE LA SEMAINE

3,49 lb

Bœuf haché moyen format familial 7,69 \$/kg
20865673_KG



ONTARIO

SOLDE RABAIS 1 \$

3,99 pinte

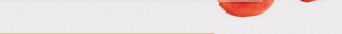
Fraises produit de l'Ontario Canada catégorie n° 1 si le temps le permet pinte
20503017001_EA



RABAIS DE LA SEMAINE

from 6,99 4 lb

Pommes Farmer's Market 4 lb par sac produit de l'Ontario variétés sélectionnées produit du Canada ou du Chili
20632238001_EA/20713211001_EA



RABAIS DE LA SEMAINE

2,000

9,99

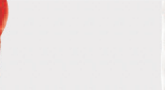
Saucisses fumées PC^{MD} variétés sélectionnées 1 kg
20732535_EA/20733617_EA



RABAIS DE LA SEMAINE

9,99

Saucisses fumées PC^{MD} variétés sélectionnées 1 kg
20732535_EA/20733617_EA



RABAIS DE 98 ¢ QUAND VOUS EN ACHETEZ 2

2/\$8

Croustilles Ruffles ou collations au fromage Cheetos variétés sélectionnées 170-300g
21241053_EA/21370195_EA



RABAIS DE 98 ¢ QUAND VOUS EN ACHETEZ 2

2/\$7

Pain Wonder ou D'Italiano, pains hotdog ou hamburger formats et variétés sélectionnées 170-300g
20276296_EA/20305135_EA



RABAIS DE 1,98 \$ QUAND VOUS EN ACHETEZ 2

2/\$9

Barres de fromage 400 g ou fromage râpé 320 g PC^{MD} ou no name variétés sélectionnées
21060183_EA/21289688_EA



RABAIS DE 98 ¢ QUAND VOUS EN ACHETEZ 2

2/\$6

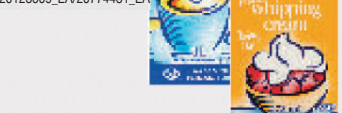
Biscuits pattes d'ours Dare 150-240 g, Viva Puffs, Whipet ou Wagon Wheels 170-360 g variétés sélectionnées
20419986001_EA/21080779_EA



SOLDE RABAIS MINIMUM 1 \$

3,49

Crème Neilson variétés sélectionnées 473 mL/1 L
20123609_EA/20774431_EA



RABAIS DE LA SEMAINE

4,99

Crème glacée Super Premium Plus de Chapman's 500 mL ou nouveautés Super et Yukon (5-20) variétés sélectionnées
20111532_EA/21511147_EA

